REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Loi Ordinaire

L/ 2022/...004.../CNT

Portant Autorisation de Ratification d'un Accord Cadre de Financement

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition, notamment en ses articles 57, 70 et 71 ;

Après en avoir examiné et délibéré en sa séance plénière du 18 mai 2022, adopte la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'Accord-Cadre de Financement (projet de construction de la route LABE – MALI, 107 km) entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID), signé le 03 avril 2022, pour un montant de cent-cinquante-neuf millions cinq-cent-soixante mille (159 560 000) euros.

Article 2 : La présente loi, qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République.

Conakry, le 18 Mai 2022

Pour la Plénière

La Secrétaire de Séance

Madame Fanta CONTE

Le Président de Séance
Le Président du Conseil National
De la Transition

Dr Dansa KOUROUMA

CNT-GN02